

**SEANCE DU
16 MAI 2024**

**RAPPORT N° VI-2
24SGADB0047**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
19**

**Date de convocation :
7 mai 2024**

**Date d'affichage :
17 mai 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 16 mai à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

OBJET:

Collecte des points de proximité en conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens - Autorisation de signature d'un accord cadre à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à Mme LODDO)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LOUIS)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
M. PIGEAU (pouvoir à M. JAUNET)
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 6**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MONIQUE LODDO



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2124-2, L2125-1 1°, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs à la passation des accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert,

Le rapporteur expose :

« Depuis octobre 2022, la Communauté Urbaine a repris en régie avec son personnel et matériel une part importante de la collecte des points d'apports volontaires. Sur une partie du territoire, elle souhaite maintenir la collecte en prestation de service.

La prestation s'inscrit dans une démarche de qualité de service sur l'ensemble du territoire.

Le contrat en cours arrivant à échéance, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 9 février 2024 en vue de conclure un accord cadre à bon de commandes avec maximum, pour une période initiale de 3 ans, reconductible une fois 12 mois, à compter de la date de notification. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra pas excéder 48 mois.

Le montant maximum, pour les 4 ans est de 2 000 000 € HT (soit environ 500 000 € HT par an).

A l'issue de cette consultation, la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 15 mai 2024, a décidé de retenir l'offre de l'entreprise EGT Environnement, jugée économiquement la plus avantageuse.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matières de marchés publics à signer les pièces de l'accord cadre.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- d'autoriser monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matières de marchés publics, à signer l'accord cadre à bon de commande à conclure avec l'entreprise EGT Environnement, pour un montant maximum de 2 000 000 € HT (période de reconduction comprise) sur 4 ans ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget général.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

Jean-Paul LUARD